



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

En chiffres | 2011

Le mot de la présidente | Dominique Kimmerlin

L'année 2011 se caractérise par une forte augmentation du nombre d'affaires jugées qui, combinée avec une légère augmentation du nombre d'affaires enregistrées, a permis au tribunal administratif de Caen de poursuivre son objectif de baisse du délai prévisible de jugement, qui est de sept mois et deux jours

contre onze mois et six jours en moyenne nationale. Les affaires en instance enregistrées depuis plus de deux ans représentent moins de 3,8 % du nombre total d'affaires en stock. L'amélioration de la qualité du service rendu aux justiciables est également recherchée grâce au suivi des procédures d'instruction

et d'enrôlement et au développement de la communication institutionnelle sur l'activité de la juridiction. C'est notamment le cas au travers de la diffusion de la *Lettre de Jurisprudence* auprès d'un public de professionnels et sur le site Internet du tribunal.

Nombre d'affaires jugées en 2011

2 664

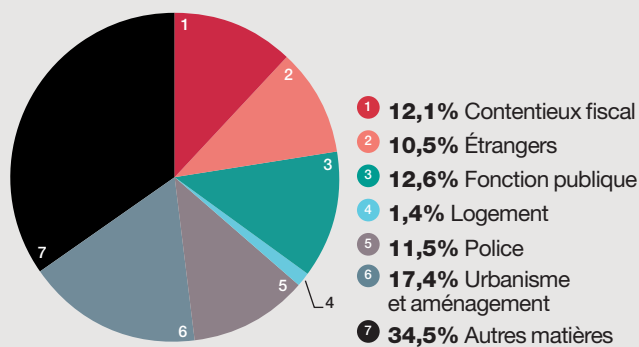
Délai prévisible moyen* de jugement en 2011

7m2j

* Le délai prévisible moyen s'exprime en mois (m) et jours (j).

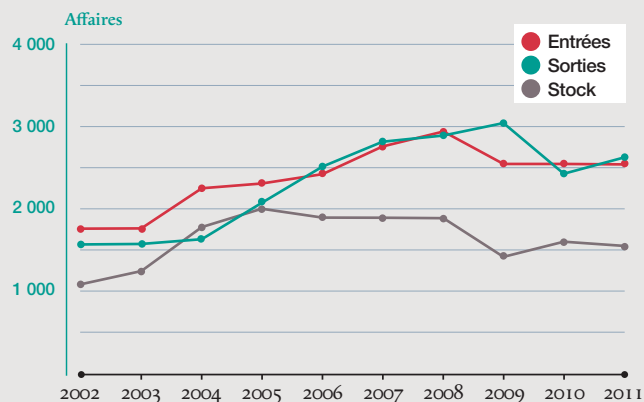
Origine

Répartition des affaires jugées en 2011 par type de contentieux



Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2002



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2002

